

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2026

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2250)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 860

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE 10 TER

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« relevant »,

les mots :

« formulée en application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.